



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile




PISTE LONGUE
AÉROPORT DE MAYOTTE

VOLET 7

**DOSSIER
DE COMPARAISON DES SITES**

Les activités humaines

(agriculture, pêche, tourisme et loisirs)

Août 2025



L'ÉTUDE DES ACTIVITÉS HUMAINES

Les études complémentaires menées permettent de comparer thème par thème les deux sites d'implantation possible de la piste longue, à Pamandzi et à Bouyouni/M'Tsangamouji. Le présent dossier de comparaison « volet 7 » s'intéresse aux effets du projet sur les activités humaines pour les deux sites : il présente les résultats de l'étude préalable agricole et les analyses réalisées en parallèle sur la pêche et sur les activités de tourisme et de loisirs.

Le projet est susceptible de générer des effets sur les activités humaines sur chacun des sites d'implantation. Parmi ces activités, l'agriculture est particulièrement concernée : le site de Bouyouni/M'Tsangamouji se situe dans une zone qui présente un fort potentiel agricole et le projet nécessitera un foncier important ; elle est concernée aussi sur les sites d'extraction de matériaux nécessaires à la réalisation du projet sur le site de Pamandzi, à savoir les collines du Four-à-Chaux et de Labattoir sur Petite-Terre et le site d'Hajangua sur Grande-Terre. Les effets sur les autres activités sont plus ponctuels mais ils seront également pris en compte.

Les études ont permis de disposer d'une vision exhaustive :

- de l'activité agricole présente et des projets de développement sur les deux sites. Une étude préalable agricole, exigence réglementaire pour un grand projet comme celui de la piste longue, a été réalisée ;
- du secteur de la pêche sur le site de Pamandzi ;
- des activités de tourisme et de loisirs sur les deux sites.

Elles ont donné lieu :

- à la réalisation d'un état des lieux, ou « état initial », à partir des bases de données et recensements existants sur les activités, complétés par des entretiens et des échanges avec les acteurs de Mayotte et, spécifiquement pour l'activité agricole, par des enquêtes sur le terrain qui ont permis de rencontrer des propriétaires et des exploitants ;
- sur ces bases, à l'analyse de l'ensemble des enjeux et des contraintes présents ;
- enfin à la comparaison des sites de Pamandzi et de Bouyouni/M'Tsangamouji.

La suite du développement du projet permettra, une fois le site d'implantation retenu, de définir précisément les mesures à prendre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur ces activités. Des principes de mesures sont indiqués dans ce dossier.



LES ÉTAPES DE L'ÉTUDE

L'étude sur les activités humaines s'est déroulée en 4 étapes :



LES ACTEURS DE L'ÉTUDE

- Maître d'ouvrage : **DGAC** (Direction générale de l'aviation civile, sous-direction des aéroports de la direction du transport aérien)
- Conduite des études techniques : **DGAC** (Direction générale de l'aviation civile, service national d'ingénierie aéroportuaire)
- Bureaux d'études :
 - pour l'étude préalable agricole sur les deux sites : **SETEC International** avec **BRL Ingénierie** (sous-traitant)
 - pour les autres activités humaines (dans le cadre des études environnementales) :
 - o sur le site de Pamandzi : **INGEROP**
 - o sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji : **SETEC International**
- Les études ont donné lieu à des échanges approfondis avec les acteurs concernés :
 - un travail régulier a été organisé avec la **Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (DAAF) de Mayotte** ;
 - des entretiens ont eu lieu avec **les intercommunalités concernées, le Conseil départemental de Mayotte, la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM), l'Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM), des coopératives, des associations** ;
 - des enquêtes de terrain ont été réalisées auprès de **propriétaires et d'exploitants agricoles** (80 personnes ont été rencontrées) ;
 - la démarche d'étude et les principes des mesures de compensation ont été partagés avec **le comité de suivi des études écologiques**, composé des principaux acteurs locaux et nationaux de l'environnement.



I LE PÉRIMÈTRE DES ÉTUDES ET LES HYPOTHÈSES PRISES

LE RAPPEL SUR LE CONTENU DU PROJET

Le projet à Pamandzi prévoit une piste longue convergente et la réorganisation de la plateforme aéroportuaire pour accueillir la croissance attendue du trafic aérien et mettre hors d'eau un certain nombre d'équipements indispensables à l'exploitation aérienne.

Ce projet implique d'importants travaux de remblais et de renforcements qui nécessiteront d'extraire de grandes quantités de matériaux. **Trois sites d'extraction de matériaux** sont prévus d'être utilisés : les collines de Labattoir et du Four-à-Chaux, à proximité de l'aéroport, et le site d'Hajangua sur Grande-Terre, implanté au niveau d'une carrière existante.

Le projet à Bouyouni/M'Tsangamouji est localisé au Nord-Ouest de Grande-Terre. Le site est traversé par la route départementale (RD) 2. Le projet intègre une **piste longue et la création d'une zone aéroportuaire, le réaménagement de la RD2** et l'ouverture d'un **site d'extraction de matériaux** à Mlima Mahojani, en proximité immédiate du futur chantier.

Quelle que soit l'implantation qui sera retenue pour la piste longue, il est prévu de créer **deux terminaux maritimes** pour organiser la desserte de l'aéroport par des liaisons maritimes express : l'un au nord à Bandraboua, l'autre au sud à Hajangua. Ils sont intégrés à l'étude d'impact de la piste longue mais ne relèvent pas de la maîtrise d'ouvrage de la piste longue



LE PÉRIMÈTRE DES ÉTUDES

- Les activités humaines ont été prises en compte :
- sur les sites de Pamandzi et de Bouyouni/M'Tsangamouji ;
 - sur les sites d'extraction de matériaux ;
 - sur les sites des terminaux maritimes.

LES HYPOTHÈSES SUR LA DESTINATION DES SURFACES

Les surfaces mobilisées pour le projet reviendront, après les travaux de la piste longue, à différents types d'activités. Les hypothèses sur leur destination sont synthétisées ci-dessous.

LES SITES CONCERNÉS PAR LE PROJET..

... SERONT APRÈS TRAVAUX :

Les plateformes aéroportuaires sur le site de Pamandzi ou sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji	▶ des zones économiques (aéroport)
Les sites d'extraction de matériaux des collines du Four-à-Chaux et de Labattoir	▶ des zones urbaines (logements, commerces, administrations...)
Le site d'extraction de matériaux d'Hajangua	▶ une zone économique (restera une carrière)
Le site d'extraction de matériaux de Mlima Mahojani	▶ une zone agricole à potentiel agronomique fort (après remise en état)
Le site du terminal maritime d'Hajangua	▶ une zone économique (un terminal maritime)
Le site du terminal maritime de Bandraboua	▶ une zone économique (un terminal maritime)

LES ACTIVITÉS AGRICOLES

L'étude préalable agricole a permis de caractériser les activités agricoles sur chacune des zones concernées par la future piste longue.

I LE CONTEXTE DE L'AGRICULTURE À MAYOTTE

UNE RÔLE ESSENTIEL DANS LA VIE DES HABITANTS

L'agriculture à Mayotte est très majoritairement une agriculture familiale vivrière, c'est-à-dire destinée à l'alimentation. Elle est représentée par le « jardin mahorais », qui est le système agricole prédominant, constitué de petites exploitations de polyculture qui couvrent souvent moins de deux hectares. Il n'existe pas de modèle unique de jardin mahorais, mais ce dernier associe généralement un couvert modéré d'arbres fruitiers (cocotiers, manguiers, fruits à pain, orangers, citronniers, papayers, jacquiers...) et une strate basse de plantations diverses où l'on peut rencontrer notamment bananes, manioc, songe (légume), ananas, ambrevade (légumineuse), maïs, courges, salades, piments, tomates.

Traditionnellement, la production agricole n'est pas considérée comme un bien de consommation mais comme une ressource élémentaire partagée avec sa famille et ses connaissances. Les circuits de commercialisation sont peu développés, les surplus de production étant le plus souvent vendus de manière informelle en bord de route. **Ce système de solidarité et d'organisation villageoise joue un rôle social et de sécurité alimentaire très important.**

LES FILIÈRES ACTUELLES ET LES ENJEUX

Des exploitations spécialisées existent. Elles sont minoritaires mais **les filières se structurent progressivement** : les filières œufs, poulet de chair, bovin, lait, maraîchage, transformation, pépinières, vanille et cacao se sont organisées au travers d'associations et de coopératives de soutien aux producteurs, avec des productions tournées vers le marché local.

Les défis pour l'activité sont importants : le développement est contraint par la topographie accidentée de l'archipel et la modeste superficie du territoire ; en parallèle les enjeux sont multiples, notamment **en termes d'alimentation d'une population en forte croissance, d'accès au foncier agricole car peu de terres sont disponibles et d'insuffisance d'aménagements et d'équipements** sur les terres agricoles (accès routier, irrigation, électrification...).

QUELQUES CHIFFRES

- L'agriculture représente **4 135** exploitations agricoles de tous types dont **80 %** sont des micro-exploitations qui dégagent moins de 25 000 € par an (chiffres 2020)
- **5 600** personnes sont actives dans le secteur agricole (équivalents temps plein en 2020)

- Les exploitations **sont orientées** pour (chiffres 2020) :



LES CARACTÉRISTIQUES ET LE POTENTIEL AGRICOLE DES DIFFÉRENTES ZONES

POUR LE SITE DE PAMANDZI

LES SITES D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX DES COLLINES DE LABATTOIR ET DU FOUR-À-CHAUX

L'activité agricole se déploie sur les pentes des collines de Labattoir et du Four-à-Chaux, en proximité immédiate du tissu urbain. La polyculture vivrière (jardin mahorais) est prédominante, associée parfois à du petit élevage.

Les productions sont principalement destinées à l'autoconsommation, au partage ou à l'échange ; ponctuellement, les surplus de production peuvent être vendus localement pour financer les charges liées à l'activité.

Cette agriculture est majoritairement informelle. Elle est faiblement structurée : la part des agriculteurs déclarés à la PAC (politique agricole commune), c'est-à-dire engagés dans une démarche de professionnalisation, est très faible. L'étude n'a pas identifié de projet de développement.

En termes de potentiel, on peut noter les points suivants :

- les terres concernées se trouvent sur des fortes pentes pouvant atteindre 30 ou 45 % ; elles sont constituées de débris de roches volcaniques, qui s'érodent facilement et **ne sont pas particulièrement fertiles** en comparaison des plaines alluviales de Grande-Terre ;
- selon le Schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte (SDAARM)¹, la zone de l'ancienne carrière sur la colline de Labattoir présente **un faible potentiel agricole** – le reste de Petite-Terre se trouve hors zonage du schéma directeur.



Jardin mahorais vivrier à Pamanzi

€ LA VALEUR DE LA PRODUCTION POTENTIELLE À L'HECTARE SUR LES SITES D'EXTRACTION DU FOUR-À-CHAUX ET DE LABATTOIR : 13 600 € par an (valeur moyenne sur les communes de Dzaoudzi et de Pamanzi selon le recensement général agricole 2020)

LES LIENS ÉCONOMIQUES

Sites d'extraction du Four-à-Chaux et de Labattoir



¹ Finalisé en 2011, le SDAARM élabore un zonage agricole et fait ressortir des zones agricoles à faible potentiel, des zones agricoles à potentiel modéré et des zones à fort potentiel de développement agricole

LE SITE D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX D'HAJANGUA

Le site se localise plutôt à la marge des activités agricoles qui sont globalement plus présentes à l'ouest, sur les contreforts des monts Bénara. Toutefois il est ponctué de parcelles agricoles dont les productions sont majoritairement vivrières (polyculture sous forme de jardin mahorais), associées à du petit élevage. Quelques-unes sont consacrées au maraîchage.

Les productions sont principalement destinées à l'autoconsommation, au partage ou à l'échange. Ponctuellement, les surplus peuvent être vendus par des revendeuses, essentiellement le long de la route à Dembéné ou au marché couvert d'Hajangua.

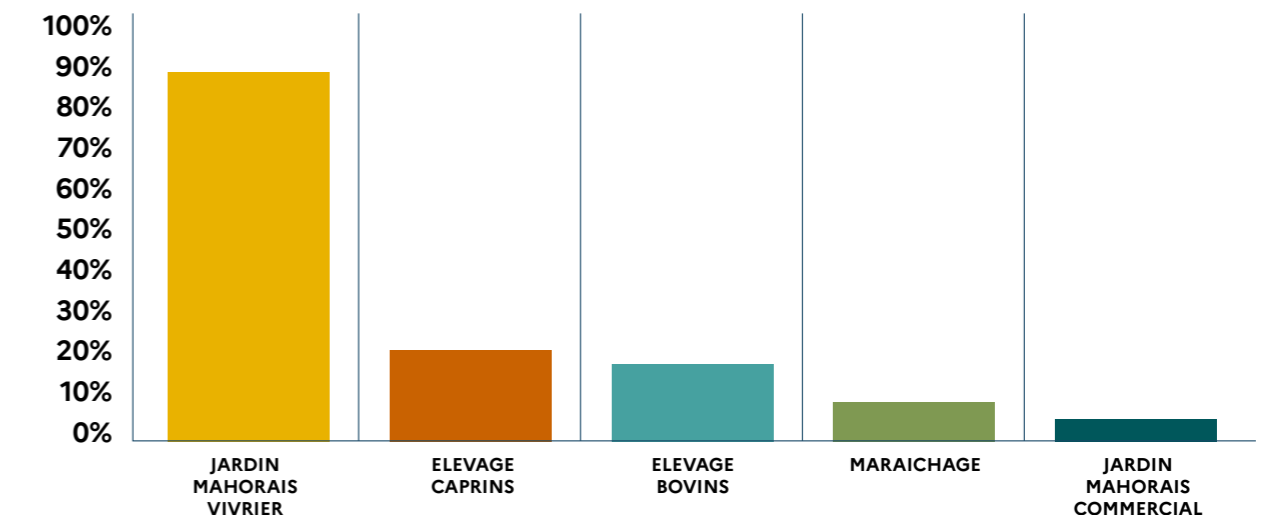
Des éleveurs bovins installés près de Dembéné arpentent également le site pour récolter de quoi nourrir leur cheptel. Ils fournissent de la fiente séchée à quelques exploitants qui l'utilisent comme engrais organique.

L'étude n'a pas identifié de projet de développement structurant. La situation est **légèrement différente de celle de Petite-Terre** : le système de polyculture vivrière associée à du petit élevage y est parfois plus développé et il fonctionne ponctuellement en lien avec l'élevage bovin. Le Schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte recense sur le site des **zones agricoles à faible potentiel ou à potentiel modéré**, sans constater de fort potentiel de développement.

€ LA VALEUR DE LA PRODUCTION POTENTIELLE À L'HECTARE SUR LE SITE D'EXTRACTION D'HAJANGUA : 17 600 € par an (valeur moyenne sur la commune de Dembéné selon le recensement général agricole 2020)



LES TYPES DE MISE EN VALEUR AGRICOLE SUR LES TROIS SITES D'EXTRACTION (Hajangua, Four-à-Chaux et Labattoir). Plusieurs types peuvent coexister dans une même exploitation



POUR LE SITE DE BOUYOUNI/M'TSANGAMOUI

LE SITE DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE ET LE SITE D'EXTRACTION DE MATÉRIAUX DE MLIMA MAHOJANI

Le site de Bouyouni/M'Tsangamouji est en grande partie une zone de collines avec des pentes importantes (30 à 45 % par endroit) autour d'un plateau dénommé localement Bandrandzia (« le chemin plat »), qui présente un paysage agroforestier, associant arbres, cultures et/ou pâtures. Le territoire est parcouru par de nombreux cours d'eau.

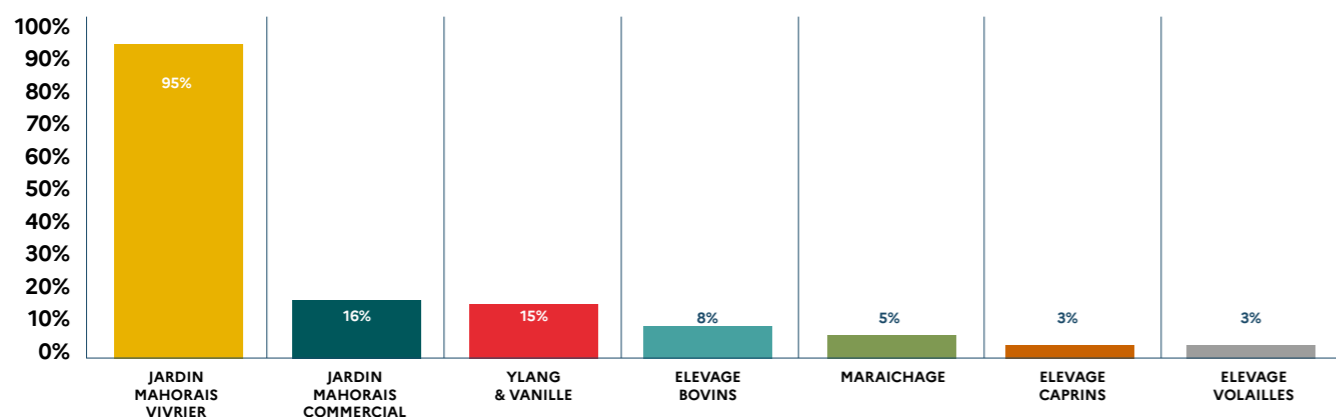
Spécifiquement, le site d'extraction de matériaux de Mlima Mahojani est composé d'une végétation dense principalement sur les faces des bassins versants orientées sud-ouest, qui reçoivent d'importantes précipitations.

L'activité agricole au sein de la zone est marquée. Trois types de systèmes agricoles sont observés :

- une prépondérance de la polyculture vivrière, sous forme de jardin mahorais – c'est notamment la forme exclusive rencontrée sur le site d'extraction de Mlima Mahojani ;
- des systèmes de production plus organisés, associant jardin mahorais vivrier pour les besoins alimentaires familiaux et des activités de maraîchage, ou comprenant des productions à vocation commerciale : agrumes, ylang, vanille, quelques monocultures de bananes, manioc, songe, etc. ;
- quelques activités d'élevage de bovins (zébus) à destination de la consommation de chair ou de lait, de cabris et de poules.

LES TYPES DE MISE EN VALEUR AGRICOLE SUR LE SITE DE BOUYOUNI/M'TSANGAMOUI ET SUR LE SITE D'EXTRACTION DE MLIMA MAHOJANI

Plusieurs types peuvent coexister dans une même exploitation



Paysage agroforestier sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji

Cette agriculture est majoritairement de subsistance : les productions sont principalement destinées à l'autoconsommation, au partage ou à l'échange. Une partie peut être vendue en vente directe ou sur des points de vente informels le long de la RD2, une autre dans les marchés organisés par les groupements de valorisation agricole, notamment à Acoua et à Tsingoni et sur le marché de Longoni.

La zone se caractérise aussi par **une part d'activité commerciale significative, professionnelle ou en voie de professionnalisation**, avec des formes de structuration existantes et d'autres naissantes. Des cultures à plus forte valeur ajoutée (ylang, vanille, etc.) sont présentes.

L'étude n'a pas identifié de projet de développement mais un certain nombre d'exploitants sont liés à des groupements de valorisation, coopératives ou associations, ce qui témoigne de l'existence d'exploitations plus professionnelles et à vocation commerciale. Comparativement au site de Pamandzi, plusieurs exploitations sont engagées dans une démarche administrative volontaire (déclaration à la PAC).

En termes de potentiel agronomique, on peut noter que :

- la géologie de la partie nord de Mayotte est constituée de sols variés et fertiles, moyennant pour certains une gestion adaptée des cultures ;
- selon le Schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte, le périmètre immédiat de l'aéroport (site de Bouyouni/M'Tsangamouji et site d'extraction de Mlima Mahojani) comprend environ **60 % de terres à fort potentiel de développement agricole** et environ **30 % de terres à potentiel modéré**.



LA VALEUR DE LA PRODUCTION POTENTIELLE À L'HECTARE SUR LE SITE DE BOUYOUNI/M'TSANGAMOUI ET SUR LE SITE DE MLIMA MAHOJANI : 14 200 € par an

(valeur moyenne sur les communes de Bandraboua et de M'Tsangamouji selon le recensement général agricole 2020)

LES LIENS ÉCONOMIQUES

Site de Bouyouni / M'Tsangamouji et site d'extraction de Mlima Mahojani





Zébus à l'enclos



Culture de vanille

POUR LES SITES DE TERMINAUX MARITIMES (CONCERNÉS PAR LES DEUX SITES D'IMPLANTATION DE LA PISTE LONGUE)

La zone du **terminal maritime de Bandraboua** présente une activité agricole assez restreinte, caractérisée par des cultures vivrières simples, composées principalement de bananes.

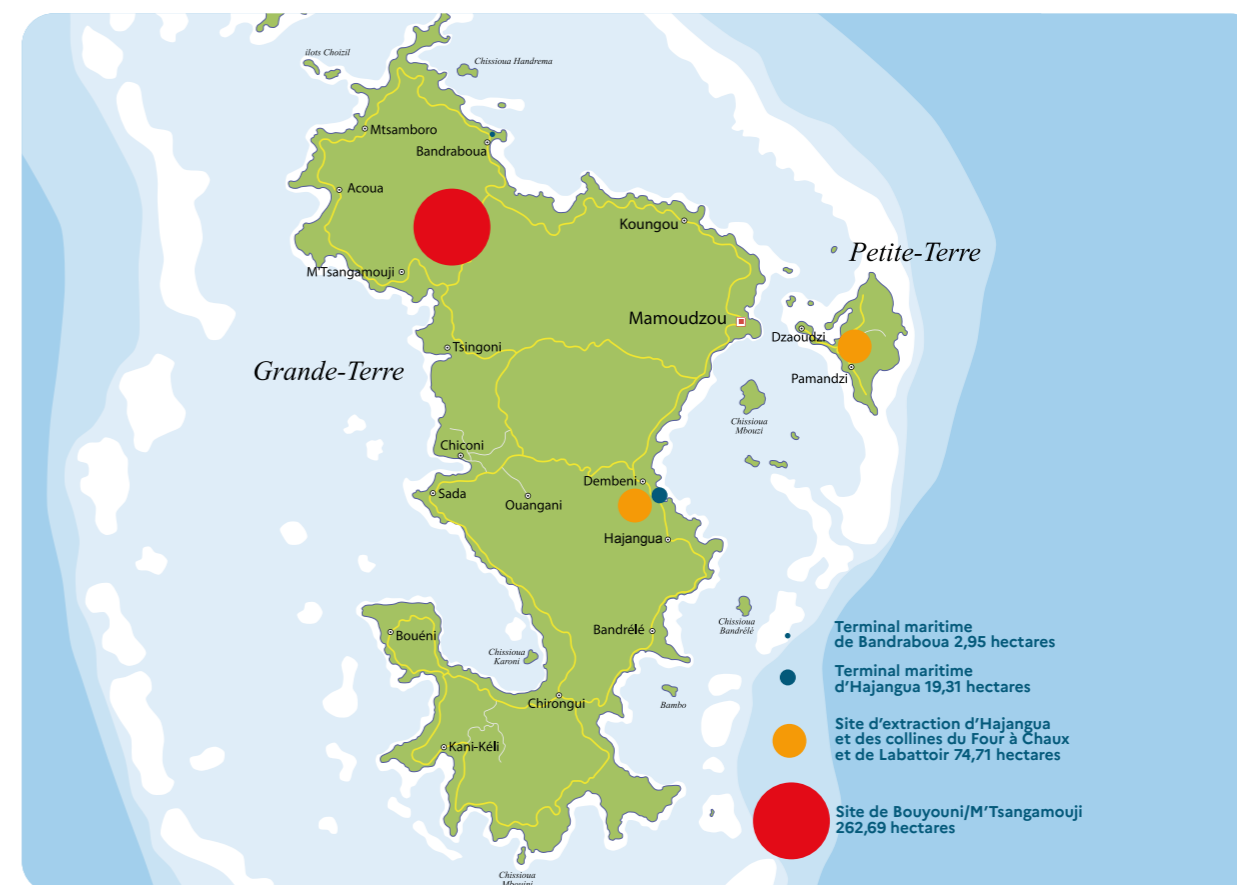
Le **terminal maritime d'Hajangua** est localisé à proximité de la zone d'extraction de matériaux, entre la plage d'Iloni et la plage de Bonne Marée. Les caractéristiques agricoles de ce site sont les mêmes que celles du site d'extraction de matériaux, à savoir une prédominance de polyculture vivrière (jardin majorais) associée à du petit élevage et des liens ponctuels avec l'élevage bovin (voir en page 7).

Ces deux sites se trouvent hors du zonage du Schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte.

LE BILAN DES SURFACES AGRICOLES CONCERNÉES

Les surfaces agricoles concernées, site par site, après mise en service de la piste longue et remise en état du site de Mlima Mahojani, sont les suivantes :

	Site de Pamandzi (sites d'extraction d'Hajangua et des collines du Four-à-Chaux et de Labattoir)	Site de Bouyouni/ M'Tsangamouji (plateforme aéroportuaire)	Terminal maritime de Bandraboua	Terminal maritime d'Hajangua
			Les périmètres des terminaux maritimes concernent les deux sites (Pamandzi et Bouyouni/ M'Tsangamouji)	
Surfaces agricoles concernées	74,71 hectares	262,69 hectares	2,95 hectares	19,31 hectares



DES PRINCIPES DE MESURES POUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Des mesures seront mises en œuvre dans le cadre du projet pour **réduire et compenser l'impact de la piste longue sur l'activité agricole.**

Trois types de solutions seront possibles :

- une **indemnisation financière** pour ceux qui ne souhaiteront pas continuer une activité agricole ;
- la recherche **d'un terrain avec des caractéristiques proches** de l'existant, notamment de type « jardin mahorais », pour ceux qui souhaiteront poursuivre une activité agricole ;
- une compensation collective permettant **d'aider à la structuration d'exploitations agricoles**, via par exemple un financement pour des appels à projets.

Les mesures seront étudiées au cas par cas afin de répondre au mieux aux situations particulières.

Les agriculteurs concernés seront indemnisés pendant la période transitoire des travaux, notamment pour pertes de récoltes.

Ces mesures seront détaillées précisément dans la suite du développement du projet.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Le projet a également des effets sur la pêche et sur les activités de tourisme et de loisirs.

I L'ACTIVITÉ DE PÊCHE ET D'AQUACULTURE

Seul le site de Pamandzi est concerné par l'activité de pêche.

Les habitants de Pamandzi accèdent aujourd'hui directement au littoral et à la mer pour pratiquer la pêche à pied ou avec des embarcations traditionnelles ou motorisées. Le projet aura quelques impacts sur l'activité, liés à la création de la « rade de Sandravangue », espace resserré entre la future piste longue et l'ancienne piste, face au quartier Sandravangue à Pamandzi.

L'activité présente à cet endroit devra, à terme, être relocalisée.

De manière générale, les activités de pêche sont nombreuses à Mayotte mais **elles ne sont pas pratiquées à proximité des sites des terminaux maritimes de Bandraboua et d'Hajangua**, où il n'existe pas non plus de zone de mouillage de bateaux.

Compte tenu de son éloignement du littoral, **le site de Bouyouni/M'Tsangamouji n'a pas d'effet sur cette activité**. Quelques sites potentiels d'aquaculture sont présents à Longoni mais ils ne seront pas concernés par le projet. La proximité de la piste longue pourra néanmoins contribuer à l'essor de cette activité en offrant des conditions favorables pour l'exportation de ces productions.



Crédit photo : Wikifan33170 / Creative Commons

POUR S'INFORMER SUR...

Les autres activités économiques autour de la plateforme aéroportuaire ► **le dossier de comparaison « Les principes d'aménagement de l'aéroport et le potentiel de développement économique »**

Les activités économiques de Petite-Terre si l'aéroport est déplacé sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji ► **le dossier de comparaison « L'impact du site d'implantation sur l'aménagement du territoire »**

À consulter sur : www.pistel longue-mayotte.fr



I LE TOURISME ET LES LOISIRS

SUR LE SITE DE PAMANDZI

La plongée sous-marine et le snorkeling (plongée avec masque et tuba) sont largement pratiqués dans le lagon entre Grande-Terre et Petite-Terre. Mayotte bénéficie de sites aisément accessibles correspondant à tous les niveaux de plongeurs. Parmi eux la « passe en S » est mondialement connue. Le Tombant des aviateurs, situé au bout de la piste de l'aéroport, fait partie des secteurs de plongée fréquentés. Situé également à proximité de l'aéroport, l'îlot des Aviateurs, accessible à pied à marée basse, est une destination prisée de promenade et de snorkelling.

La baignade et la plaisance sont également pratiquées sur Petite-Terre.

La réalisation de la piste longue limitera fortement les d'accès au Tombant et à l'îlot des Aviateurs **ainsi que les possibilités de baignade et de plaisance** le long de la côte de Pamandzi.



Crédit photo : Paillet Jerome (2013). Plongeuse et poissons-papillons (Chaetodon falcula). Ifremer. <https://image.ifremer.fr/data/00619/73127/>

SUR LE SITE DE BOUYOUNI/M'TSANGAMOUJI

Mayotte bénéficie d'un arrière-pays préservé dont la découverte en randonnée est un vecteur de développement touristique pour les prochaines années. Certains circuits existant sont associés à des thèmes en lien avec la faune et la flore terrestres (sentiers botaniques, ylang, vanille, makis, roussettes...) ou avec la culture mahoraise.

Le projet sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji **prendra en compte le développement de ces circuits**.

En dehors de la randonnée, aucune activité de tourisme ou de loisirs n'est présente sur le site.

POUR LES DEUX SITES D'IMPLANTATION

La réalisation de la piste longue aura **un effet positif sur les activités de tourisme et de loisirs** quel que soit le site d'implantation retenu. En améliorant la desserte et l'accessibilité de Mayotte, elle jouera en effet **un rôle essentiel pour son développement touristique**.



LES POINTS CLÉS DE LA COMPARAISON

On peut retenir cinq points qui alimentent la comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji.

Ces points sont les suivants :

- le projet de piste longue **consommara davantage d'espaces agricoles sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji** (285 hectares contre 97 hectares pour le site de Pamandzi) : son impact sera plus important sur l'économie agricole. Le jardin mahorais vivrier destiné à l'alimentation familiale (et peu à la revente) étant prédominant, l'impact **sera prioritairement social** et des mesures seront prises dans le cadre du projet, au cas par cas, pour le compenser ;
- le site de Bouyouni/M'Tsangamouji concerne **un secteur à grand intérêt pour l'agriculture** : la majeure partie des terres est considérée à fort potentiel de développement agricole, des cultures à plus forte valeur ajoutée (vanille, ylang, agrumes) sont présentes, l'agriculture y est également plus structurée, avec des productions destinées spécifiquement à la revente et des souhaits de professionnalisation plus nombreux ;
- par rapport au site de Bouyouni/M'Tsangamouji, des difficultés se présenteront sur Petite-Terre pour mettre en œuvre des mesures compensatoires agricoles : en effet, **il n'y a pas de disponibilité foncière sur Petite-Terre pour de l'agriculture** ;
- le projet de piste longue sur le site de Pamandzi aura un impact au niveau de la « rade de Sandravangue » sur l'activité de pêche – l'activité devra être relocalisée ;
- le projet aura également des impacts sur des activités de tourisme et de loisirs selon les sites : sur les **activités liées à la mer sur le site de Pamandzi** et sur la **randonnée pédestre sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji**.



EN CONCLUSION

Le secteur agricole est significativement impacté sur les deux sites d'implantation possibles de la piste longue mais il l'est plus fortement sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji car ce dernier se déploie sur des surfaces agricoles plus importantes et à potentiel élevé.

Les mesures de compensation des impacts qui seront prises dans le cadre du projet joueront un rôle essentiel pour pérenniser l'activité agricole et permettre son développement.




Pour les deux sites, ces mesures devront être engagées et traitées très en amont dans l'avancement du projet afin d'apporter rapidement les solutions adaptées pour chaque cas.

Une attention particulière sera portée au traitement de la « rade de Sandravangue » sur le site de Pamandzi au regard des différentes activités de pêche, de tourisme et de loisirs qui y sont présentes actuellement.





TOUTE L'INFO SUR LA PISTE LONGUE

-  Le site internet www.pistelongue-mayotte.fr
-  La page Facebook « Piste longue de l'aéroport de Mayotte »
-  La chaîne Youtube « La piste longue de l'aéroport de Mayotte »

PARTICIPEZ AU PROJET !



www.pistelongue-mayotte.fr



Direction générale de l'Aviation civile
Aéroport de Mayotte - BP 6
97615 PAMANDZI

Représentant du maître d'ouvrage à Mayotte :
Christophe Masson,
délégué à la piste longue de l'aéroport de Mayotte

Rédaction :  / Création graphique :  / Création graphique : 